

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES FLANDRES  
2 RUE DE LA BATELLERIE CS 94523  
59386 DUNKERQUE CEDEX 1**

**MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE  
Publication au BOAMP et au JOUE**

**Marché n°03-2025 Réfection du système de contrôle d'accès des sites de la  
CPAM des Flandres**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**(R.C.)  
TOUS LOTS**

**Date limite de réception des offres : 12/05/2025 à 11h00**

## **ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE**

Le présent marché porte sur la réfection du système de contrôle d'accès des sites de la CPAM des Flandres (Site de Dunkerque et d'Armentières).

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ci-joint.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. MODE DE PASSATION**

La présente consultation est soumise à la législation en vigueur portant réglementation sur les marchés des organismes de Sécurité sociale.

### **2.2. DECOMPOSITION EN LOTS**

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Electricité
- Lot 2 : Menuiseries Intérieures

Chaque lot est un marché. Si un prestataire souhaite se positionner sur plusieurs lots, il devra remplir un acte d'engagement par lot.

### **2.3. OPTIONS**

Sans objet.

### **2.4. DUREE D'EXECUTION**

Le présent marché prendra effet à sa notification et se terminera pour le **31/01/2026**.

### **2.5. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité de négocier, conformément au Code des marchés publics en vigueur (art 27). La négociation portera sur des aspects matériels et/ou organisationnels qui ne changeront en aucune façon de manière substantielle l'offre du candidat.

## **2.6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **2.7. SOLIDARITE**

Il est rappelé aux concurrents que la forme de groupement solidaire sera imposée après attribution aux candidats retenus qui se seront présentés groupés de façon conjointe.

## **ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation à partir de la plateforme des achats de l'Etat PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas de difficulté, le dossier pourra leur être transmis par messagerie.

Les concurrents sont alors invités à en faire la demande sur :

[marches.publics.cpam-flandres@assurance-maladie.fr](mailto:marches.publics.cpam-flandres@assurance-maladie.fr)

### *Composition du dossier de consultation*

- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le présent Règlement de consultation (RC)
- Repérage Amiante Avant Travaux (RA-AT)
- Plans de repérage
- DPGF
- Rapport Initial de Contrôle Technique (Dunkerque et Armentières)
- Plan Général de Coordination et ses annexes (PGC) (Dunkerque et Armentières)
- Cahier des Charges Fonctionnel du SSI (CCF) (Dunkerque et Armentières)
- Planning prévisionnel des travaux / par site
- Divers : recensement des portes et configuration demandées par site, documentation DORMA TV/TVZ.

## **ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les concurrents auront à produire un dossier complet établi en langue française comprenant les pièces suivantes :

#### **4.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Renseignements concernant la situation propre du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat.

Chaque candidat, ou chaque membre d'un groupement le cas échéant, doit fournir les renseignements et pièces suivantes :

##### *Situation juridique – références requises :*

- Une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement. Dans ce dernier cas, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée par le candidat, pour justifier :
  - a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
  - b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - c) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8251-1, L8231-1 et L8241-1 du Code du travail ;
  - d) qu'il est en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-3 et L5212-4, L5212-9 et L5212-5 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

##### *Capacité économique et financière - références requises :*

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.

Présentation d'une liste des principales références dans le domaine des prestations visées par la présente consultation, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.

##### *Référence professionnelle et capacité technique – références requises :*

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ; Ces références doivent être contrôlables, c'est-à-dire comporter au moins la date de réalisation, le montant du marché, l'identité du client ainsi que ses références postales et si possible téléphoniques ;

- Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des services ;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ;

Ces documents devront être intégralement complétés et signés de manière originale par une personne ayant pouvoir d'engager la société.

Les candidats peuvent à cet effet utiliser les imprimés CERFA DC 1 et DC 2.

A ces deux formulaires (DC 1 et DC 2), le candidat peut substituer le Dume ou le e-DUME (Document Unique de Marché Européen au format électronique).

Au 1er octobre 2018, le DUME ne sera plus disponible qu'au format dématérialisé. Le e-Dume un formulaire standard de l'Union Européenne pré-rempli sur la base du numéro SIRET du candidat.

Il permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales du candidat (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux), ainsi que des données concernant la taille du candidat et son chiffre d'affaires global,
- d'attester du respect de ses obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS),
- d'attester de sa souscription aux assurances appropriées et de l'inscription aux registres du commerce de l'Etat dans lequel il est établi.
- récupérer automatiquement les attestations à fournir par le candidat lors de la signature du marché s'il en est désigné attributaire.
- Sa réutilisation sur des procédures de consultation ultérieures.

Le candidat peut notamment créer son e-Dume via le portail web disponible sur Chorus Pro ou encore sur le site de l'Union européenne à l'adresse

<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Il l'imprime alors au format pdf pour l'intégrer à son dépôt électronique.

#### **4.2. PRESENTATION DES OFFRES**

- **L'acte d'engagement (AE), complété, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise habilité pour signer le marché (document joint à compléter), ainsi que ses annexes.**

*Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par la demande d'acceptation de sous-traitants et d'agréments des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché.*

*Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer à l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ;*

- **La charte éthique de la CPAM des Flandres, datée et signée ;**
- **Les attestations d'assurance en cours de validité**
- **Mémoire technique**

## **ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES**

Le choix de l'entreprise sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par les concurrents avant la date limite fixée.

Le Pouvoir adjudicateur attribuera le marché selon les critères ci-dessous :

### 1) Critère prix (50 pts)

Le critère prix sera noté sur **50 points**. L'offre la moins-disante (mais non anormalement basse) obtiendra la note maximale, soit 50 points. Les autres offres se verront attribuer une note n calculée de la manière suivante :

$$n=50 \times (\text{offre moins-disante}/\text{offre du candidat})$$

### 2) Critère valeur technique (50 pts)

- Moyens humains détaillés par tâche à effectuer, personnels affectés au marché avec mise en valeur d'expérience similaire et moyens matériels spécifiques au projet : **10 points** (2 pages max)
- Qualité des matériaux : **10 points** (3 pages max)
- Mode opératoire par site : **30 points** (4 pages max) comprenant :
  - a. Description du mode opératoire pour la réalisation des ouvrages proposés par l'entreprise et adapté pour l'opération et en interfaces et en coordination avec les autres lots et activité du site
  - b. Analyse fine des contraintes d'exécution des travaux repérés par le candidat et solutions proposées avec phasage des travaux intégrant les contraintes liées avec l'existant
  - c. Descriptif des différentes étapes d'exécution que propose d'appliquer l'entreprise sur chantier ainsi que des contrôles permettant de garantir une parfaite exécution.
  - d. Identification et traitement des nuisances en site occupé, mesures particulières pour assurer la protection des personnels de chantier, mesures particulières proposées pour assurer la protection des occupants et maintien des installations de sécurité

Toutefois, si les offres s'avèrent identiques, l'attribution s'effectuera en fonction de l'ordre des critères.

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

### **ATTENTION : TRANSMISSION UNIQUEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Les offres pourront être transmises à l'Organisme par voie électronique sur le site

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

#### **Liste des formats autorisés pour la transmission électronique des plis**

Pour présenter sa candidature et son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis selon un des formats dont la liste suit :

- fichiers liés à des logiciels bureautiques Office (Word, Excel, PowerPoint) ;
- fichiers au format Adobe Acrobat Reader (pdf) ;
- format de compression fichiers zip.

*Attention : La signature électronique d'un fichier ZIP ne vaut pas signature des pièces qu'elle contient ; il est donc nécessaire de signer séparément les pièces.*

Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser certains formats comme les « exe » ou des outils comme les macros.

Pour tout autre format, le soumissionnaire devra faire une demande par mail à [marches.publics.cpam-flandres@assurance-maladie.fr](mailto:marches.publics.cpam-flandres@assurance-maladie.fr), afin de vérifier la comptabilité des fichiers qu'il envisage de transmettre.

Toute candidature ou offre réceptionnée sous un format électronique autre que dans les formats autorisés ci-dessus sera déclarée irrecevable.

#### **Présentation des fichiers**

Les fichiers devront être nommés par le sigle des documents qu'ils contiennent. Par exemple, AE pour Acte d'engagement, DC1 pour la lettre de candidature ...

#### **Utilisation par l'Organisme d'un antivirus avant l'ouverture des plis**

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté fera l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en sera informé.

#### **Copie de sauvegarde**

Conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, les candidats ont la possibilité de remettre une « copie de sauvegarde » qui constitue une copie des dossiers des candidatures et des offres destinées à se substituer, en cas d'anomalie (défaillance du système informatique qui supporte la dématérialisation ou lorsqu'un virus informatique est détecté), aux dossiers de candidatures et des offres transmises par voie électronique.

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra comporter sur l'enveloppe la mention « COPIE DE SAUVEGARDE – APPEL D'OFFRES 01-2023 Nettoyage des locaux ». La copie de sauvegarde devra être exclusivement sur format papier.

**Rappel : Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat de signature PRIS V1 ne seront plus acceptées.**

### **6.3. DATE LIMITE DE RECEPTION**

Les plis devront être transmis par tous les moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, à la CPAM des Flandres, site de Dunkerque, avant le **12/05/2025 à 11 h 00.**

Les dossiers qui seraient remis ou reçus après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas ouverts.

Une fois que le concurrent aura expédié ou remis son dossier, il ne pourra ni le retirer, ni modifier son offre.

### **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir avant le **30/04/2025 à 11h00** une demande par courrier électronique à :

[marches.publics.cpam-flandres@assurance-maladie.fr](mailto:marches.publics.cpam-flandres@assurance-maladie.fr)

Une réponse sera alors adressée 3 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres à toutes les entreprises ayant signalé à l'adresse électronique ci-dessus, avoir retiré le dossier.

**Une visite sur site aura lieu le mardi 29 avril 2025 à 9h30 pour le site de Dunkerque (2 rue de la Batellerie à Dunkerque) et le même jour à 11h30 pour le site d'Armentières (6 rue des Nielles à Armentières) pour tous les lots.**

**Cette visite comporte un caractère obligatoire. Une attestation sera renvoyée par voie électronique à l'issue de la visite.**

Les entreprises s'adresseront, pour confirmer leur présence, par courrier électronique, à

[marches.publics.cpam-flandres@assurance-maladie.fr](mailto:marches.publics.cpam-flandres@assurance-maladie.fr)

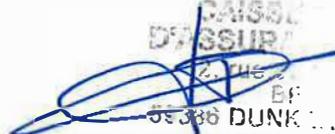
### **ARTICLE 8 – CONSTITUTION DU MARCHE**

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande du Pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations suivantes :

- les pièces mentionnées à l'article D8222-5 du Code du travail ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

A Dunkerque, le 01-04-2025

Le Pouvoir Adjudicateur  
La Directrice de la CPAM des Flandres

  
CAISSE  
D'ASSURANCE  
MALADIE  
Atelier  
BP 23  
59386 DUNKERQUE Cedex 1  
Magali MARCOTTE-EVEN